



Vous êtes un entrepreneur français de l'étranger ?

Découvrez la formule V.I.E pour recruter des talents français

Une initiative



Vous êtes une Entreprise Française de l'Étranger ?

- Vous êtes de nationalité française
- Vous avez créé et/ou dirigez une entreprise dans votre pays de résidence
- Votre activité abonde l'économie française :
 - ✓ Vous contribuez à l'essor du commerce extérieur de la France.
 - ✓ Vous représentez, importez, distribuez des produits ou services français.
 - ✓ Vous assurez la promotion de la France et du savoir-faire français dans le pays de résidence.
 - ✓ Vous recommandez le recours à des produits ou savoir-faire français dans le cadre de votre activité professionnelle.

Une initiative



C'est quoi le V.I.E ?

LE V.I.E, UN PROGRAMME DE MOBILITÉ INTERNATIONALE SÉCURISÉ ET SIMPLE

- Le V.I.E ou Volontariat International en Entreprise est un **dispositif RH de mobilité internationale sécurisé par l'Etat français** qui permet à une entreprise de droit français de confier une mission professionnelle à l'étranger, à un talent français ou ressortissant de l'Espace Economique Européen, âgé de 18 à 28 ans en début de mission.
- La démarche est simple à mettre en œuvre :
 - **Vous définissez la mission qui correspond à votre situation** : étude de marché, prospection commerciale, animation de réseaux de distribution, renforcement d'équipes locales, accompagnement d'un contrat ou d'un chantier, ingénierie, contrôle qualité, support technique d'un agent local, etc.
 - **Vous définissez la durée de la mission** : de 6 à 24 mois, reconductible une fois dans cette période

Une initiative



Opportunité pour les E.F.E.

Grâce à EFE International, vous pouvez désormais renforcer votre équipe en recrutant une ressource humaine qualifiée par le biais de la formule V.I.E.

- **Le V.I.E présente de nombreux avantages :**

- ✓ Un budget maîtrisé : une formule clés en main
- ✓ Une formule RH flexible : mission régionalisée sur une zone géographique, possibilité de former le jeune en France, un contrat prolongeable une fois dans la limite de 24 mois, des déplacements professionnels facilités pour vos besoins opérationnels
- ✓ Un vivier de talents : grâce à la CVthèque sur le site « Mon Volontariat International »
- ✓ Un levier de valorisation : forte attractivité des jeunes pour une expérience professionnelle à l'international.

Une initiative



Notre accompagnement

EFE International vous conseille et vous accompagne sur l'ensemble des étapes de mise en place du contrat de V.I.E :

- Gestion, portage et suivi administratif de votre V.I.E en conformité avec Business France
- Assistance à la sélection de votre futur(e) V.I.E
- Gestion des indemnités financières
- Suivi de la mission de votre V.I.E et rapport d'activité



Une initiative

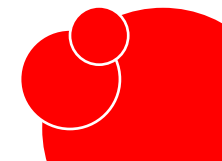


Êtes-vous éligible ?

Pour évaluer votre éligibilité à la formule V.I.E :

- Rapprochez-vous de votre CCI Française locale ou du comité local des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCE).
- Constituez votre dossier d'éligibilité et déposez votre demande auprès de votre comité local.
- Votre éligibilité au dispositif V.I.E sera analysée par une commission dans votre pays d'implantation composée de la CCI FI locale, du comité local des CCE et du bureau Business France / Service économique.
- Si votre dossier est accepté, vous obtiendrez le « Label EFE » qui vous donnera accès à la formule V.I.E.

Une initiative



Conditions d'accès

- Vous avez obtenu le « Label EFE » par la commission de votre pays d'implantation.
- Vous pouvez désormais :
 - ✓ Devenir Associé agréé par le comité stratégique
 - ✓ Entrer dans le capital d'EFE International SAS
- Il vous sera demandé une prise de participation dans le capital d'EFE International à hauteur de 2,5 K€ et un versement en compte courant d'associé d'un montant de 2,5 K€.
- Ces contributions permettent à EFE International de disposer d'une trésorerie et de garantir toute action nécessaire en cas de besoin, notamment dans le cadre du rapatriement d'un V.I.E., d'une crise dans le pays, d'une E.F.E défailante, etc.
- Ce dispositif permet de créer un lien juridique entre l'E.F.E. et la France et ainsi d'accéder à de nouveaux services auparavant inaccessibles.
- Une fois intégré à EFE International, vous pourrez alors constituer votre dossier de V.I.E. par le biais de EFE International à Paris.

Une initiative



Forfait

- Les E.F.E. acquitteront auprès d'EFE International les coûts directs liés au V.I.E (indemnités salaires/voyage) et des frais de gestion pour le portage administratif.
- Ces frais incluent la gestion administrative du dossier, les avances de frais et l'instruction du dossier. La tarification appliquée représentera un montant de 3 000 €, qui sera dégressif selon le nombre de V.I.E recrutés par l'E.F.E.
- Les V.I.E seront placés sous l'autorité d'EFE International qui s'assurera de leur protection juridique et du rapatriement si nécessaire.

Une initiative

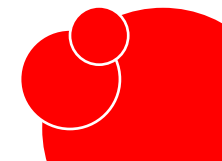


Les Etapes



- 1 Être intéressé par la formule V.I.E
- 2 Se rapprocher de votre CCI FI locale ou du comité CCEF
- 3 Déposer une demande et obtenir le label EFE
- 4 Entrer dans le capital d'EFE International
- 5 Signer le pacte d'associé
- 6 **RECRUTER VOTRE V.I.E**

Une initiative





Qui sommes-nous ?

- EFE International est une initiative portée par le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France avec ses membres et le réseau des CCI Françaises à l'International, tous opérateurs économiques privés.
- Société Anonyme de droit français (SAS) à capital variable, avec un siège social basé à Levallois-Perret.
- Notre mission : servir de plate-forme pour l'envoi de V.I.E depuis la France vers les E.F.E. actionnaires et porter assistance aux EFE, pour renforcer leurs liens avec la France (sourcing, mise en contact avec des prestataires, partenaires ou potentiels investisseurs de France et de l'étranger).



CONTACTS

Charles MARIDOR
Directeur Général

cmaridor@ccifrance-international.org
+33 (0)6 74 00 92 46

Alain TAIEB
Président

taieb-a@mobilitas.org
+33 (0)6 64 67 62 79